

Décision

Générale

colonial

Décision n° 421 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 421

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 mars 1967

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro

1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sur

proposition du Ministre des Affaires intérieures : Le caporal Hassan Hersi, matricule 328, en service au Commissariat central de police de Djibouti, est licencié par mesure disciplinaire pour compter du 10 mars 1967. Il recevra le certificat de libération. Ce gradé, réunissant à cette date 5 ans de service militaire et 14 ans 9 mois et 6 jours dans les forces locales, soit un total de 19 ans 9 mois et 6 jours de service percevra une allocation viagère annuelle d'ancienneté de 58.800 FD (cinquante huit mille huit cents francs) payable trimestriellement et à terme échu.